

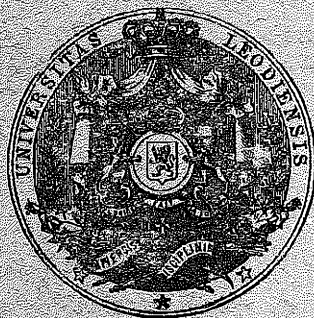
UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 11 NOVEMBRE 1919

Discours de M. le Recteur Eugène HUBERT

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE 1918-1919



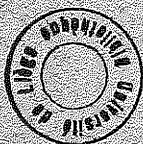
LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.

54, Rue des Clarisses, 54

1919

120201



UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

11 NOVEMBRE 1919

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 11 NOVEMBRE 1919

Discours de M. le Recteur Eugène HUBERT

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1918-1919



LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.

54, Rue des Clarisses, 54

La séance solennelle de reprise des cours à l'Université de Liège a eu lieu, le mardi 11 novembre, dans la salle académique.

A onze heures précises, le corps professoral, précédé des massiers, et conduit par M. le Recteur Eugène Hubert, a fait son entrée, accompagné des autorités, qui, en grand nombre, avaient apporté, par leur présence, un témoignage de sympathie et d'intérêt à l'Université.

L'assemblée était présidée par le Lieutenant-Général Comte Leman. Siégeaient autour de lui :

M. Paul Van Hoegaerden-Braconier Ministre d'Etat ; le Lieutenant-Général Van Acker, commandant la position fortifiée de Liège et la 3^e circonscription militaire *ad interim* ; M. Meyers, Procureur général près la Cour d'appel de Liège ; le Général-Major Balle, commandant la Province et la Place de Liège ; le Général-Major Hellebaut, commandant la 9^e Division d'infanterie et la 3^e Division d'armée *ad interim* ; M. Gaston Grégoire, Gouverneur de la Province de Liège ; M. C. le Paige, Administrateur-Inspecteur de l'Université ; le Colonel Adjoint d'Etat-major Leclercq, commandant le 1^{er} régiment de Chasseurs à pied ; le Colonel Adjoint d'Etat-major De Schryver, Chef d'Etat-major de la Position fortifiée de

Liège ; le Colonel Adjoint d'Etat-major Ledoseray ; le Lieutenant-Colonel Neefs, Chef d'Etat-major de la 3^e Division d'armée ; le Lieutenant-Colonel Henry, commandant le 14^e régiment de ligne ; le Lieutenant-Colonel Adjoint d'Etat-major Wéry, commandant le 9^e régiment d'artillerie ; M. Debarsy, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial ; M. Maisin, Greffier provincial ; MM. V. Hénault et L. Fraigneux, Echevins de la Ville de Liège ; M. E. Digneffe, Conseiller communal ; le Major Adjoint d'Etat-major De Jonghe, Sous-Chef d'Etat-major de la Position fortifiée de Liège ; le Major Adjoint d'Etat-major Buisset, Sous-Chef d'Etat-major de la 3^e Division d'armée ; le Major Adjoint d'Etat-major Collard, Adjoint au Lieutenant-Général Comte Leman ; le Capitaine-Commandant Clavareau, Adjoint au Lieutenant-Général Baron Jacques ; MM. les Consuls de France, d'Angleterre, des Etat-Unis d'Amérique, d'Espagne, des Pays-Bas, du Paraguay, etc. ; M. Gérard, Préfet des études à l'Athénée royal ; de nombreux magistrats, officiers et fonctionnaires. Le Lieutenant-Général Baron Jacques, retenu auprès du Roi, et le Lieutenant-Général Baltia, Haut-Commissaire royal, Gouverneur des territoires réunis à la Belgique, s'étaient fait excuser.

L'entrée des autorités est saluée par l'air du *Valeureux Liégeois*. L'orchestre exécute ensuite la *Brabançonne* et les hymnes nationaux des puissances alliées, que l'assistance écoute debout.

M. le Recteur prend la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Ma première parole, en ouvrant cette séance, doit être une parole de gratitude pour l'illustre défenseur de Liège, le Lieutenant-Général Comte Leman, qui nous fait le grand

honneur de nous présider aujourd'hui. (*Applaudissements*).

Le Général Leman peut attendre avec confiance le verdict de l'histoire ! Elle dira ce qu'il a fait pour sauver l'honneur de la Belgique, et nous avons tous présente à la mémoire l'inoubliable lettre, qu'il écrivit au Roi, lorsque, succombant sous le nombre, il exprimait, avec une noble simplicité, le regret de n'avoir pu mourir, les armes à la main, enveloppé dans les plis de son glorieux drapeau.

Je salue en lui l'éminent homme de guerre, dont la renommée est universelle, le patriote sans peur et sans reproche ; je salue aussi l'homme d'enseignement, le savant directeur de notre admirable Ecole Militaire, où j'eus, pendant de longues années, le bonheur de collaborer avec lui, et où j'ai pu apprécier à la fois sa haute valeur scientifique et son caractère inébranlablement loyal et droit.

(Longues acclamations. Toute l'assistance se lève et fait une ovation prolongée au Général Leman).

L'intérêt qu'il veut bien prendre à nos travaux nous touche infiniment, et je lui exprime ici les sentiments de profonde reconnaissance de l'Université.

MON GÉNÉRAL, MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES, MESSIEURS,

L'an dernier, à pareil jour, un souffle d'allégresse passait sur la Belgique entière.

Après quatre années d'une lutte tragique, telle que le monde n'en avait jamais vue, lutte marquée, du côté

allemand, par des horreurs dignes des temps barbares, l'orgueilleux édifice de l'ambition germanique s'effondrait dans la honte ; l'ennemi, violateur du droit et de la parole jurée, repoussé sur tous les fronts de bataille par les vaillantes troupes de l'alliance, l'ennemi, obligé de subir les conditions les plus humiliantes, battait en retraite à travers nos cités affranchies, dans nos rues pavoisées, au bruit de nos chants de victoire, et regagnait ses foyers dans un pitoyable désordre, courbé sous la réprobation et le mépris du monde entier.

Et tandis que nos bien-aimés souverains, escortés de leurs troupes fidèles et héroïques, rentraient dans leur capitale, portés en quelque sorte par les acclamations de leur peuple, l'odieux agresseur de la Belgique neutre et loyale, l'empereur parjure, désertant son armée, obligé de fuir pour échapper aux balles de ses propres soldats, franchissait furtivement la frontière, et rendait piteusement son épée à un obscur caporal hollandais !

Cette date du 11 novembre 1918 est à jamais mémorable, nous célébrerons toujours avec un légitime enthousiasme ce glorieux anniversaire, et il nous appartiendra de retenir et de méditer la grande leçon politique et morale qui s'en dégage.

Il est d'usage que le Recteur ouvre l'année académique par une dissertation dont le sujet est choisi dans son enseignement.

L'an dernier, les circonstances m'ont amené à rompre avec la tradition ; je m'y conforme aujourd'hui.

Au moment où la Belgique fut envahie par les hordes allemandes, j'avais entrepris d'éditer, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, la correspondance des ministres accrédités auprès de la Cour de Bruxelles par le roi Louis XVI, pendant les dernières années du régime autrichien.

Cette publication, entravée par les événements de la guerre, n'a pas encore été reprise. En attendant qu'elle puisse être menée à bonne fin, je voudrais vous donner aujourd'hui un court aperçu de l'intérêt qu'elle présente pour notre histoire nationale, et tout d'abord vous exposer quelques considérations sur la valeur documentaire des correspondances diplomatiques en général.

On s'accorde, dans le monde des historiens, à reconnaître que les dépêches des agents diplomatiques constituent pour l'histoire des États modernes, une source d'informations importante et digne de confiance dans une large mesure.

Ces dépêches ne mettent pas seulement dans leur vraie lumière les relations qui existent entre les pays, dont les ambassadeurs sont les représentants, et les cours auprès desquelles ils sont accrédités, mais elles dévoilent les intrigues dont ces cours sont le théâtre, les influences qui y dominent, et elles fournissent aussi des indications

précieuses sur le caractère des princes et de leurs conseillers (1).

A côté de leur mission spéciale, définie par leurs instructions, les agents diplomatiques avaient une mission plus générale de recueillir, chemin faisant, et de transmettre toutes les informations utiles ou curieuses concernant les états où ils étaient en mission.

Ils étaient supérieurement qualifiés pour cela, car, recrutés dans l'élite des administrations et des cours, ils étaient généralement doués de cet esprit d'observation que développe le maniement des affaires et des hommes.

D'autre part, comme étrangers, ils étaient plus indépendants plus dégagés des influences ambiantes, et plus frappés que les indigènes des particularités nationales, de la différence des mœurs et des institutions.

Il en résulte que l'on trouve dans ces relations des statistiques précieuses sur les ressources des états, des portraits de personnages politiques, des anecdotes de cour et mille menus détails que l'on chercherait vainement ailleurs (2).

Avant l'époque relativement récente, où la presse mit sous les yeux du public, à des intervalles de plus en plus rapprochés, d'innombrables renseignements d'ordre politique et économique, les indications sérieuses de l'espèce n'étaient guère recueillies que par les ambassadeurs, au profit de leur souverain et de ses ministres.

Et ce travail était passablement malaisé. Tandis qu'aujourd'hui les journaux facilitent singulièrement la besogne des diplomates, au temps jadis, ceux-ci sont obligés d'en-

(1) Voir GACHARD, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. IV.

(2) CH. MOELLER, *Introduction critique à l'histoire moderne*, p. 360.

prendre des campagnes aussi actives que discrètes pour se procurer des détails exacts et complets sur tout ce qui touche à la politique, et spécialement sur les ressources et les forces des pays où ils résident ; ils ont pour mission d'observer de près les événements et les hommes, de jouer dans l'intérêt de leur maître ce que Voltaire appelle : « le rôle d'un espion honorable ».

Comme le but à atteindre est d'importance, on ne sera pas toujours scrupuleux sur le choix des moyens.

L'espionnage est organisé partout ; au XVIII^e siècle, le comte de Mercy a des indicateurs secrets à Paris, comme le prince de Rohan en possède à Vienne (1).

Les influences féminines ne sont pas négligées (2) : plus d'une grande dame de la Cour de Marie-Thérèse rendit d'éminents services à l'ambassadeur de France ; et, d'autre part, nous voyons Edelsheim, le jeune et sémillant secrétaire de la légation de Prusse à Vienne, s'insinuer dans les bonnes grâces d'une noble personne, que le prince de Kaunitz appelle : « sa petite femme, sa bonne et intime amie » (3), et obtenir d'elle main à détail qui sera soigneusement mis à profit.

On n'hésitera pas non plus à pratiquer la corruption des fonctionnaires et à soudoyer la domesticité des rois.

On a parfois comparé les correspondances diplomatiques aux nombreux mémoires dont la mise au jour provoqua tant de curiosité pendant le cours des derniers siècles, et qui obtinrent un prodigieux succès de lecture,

(1) Dépêche adressée par le prince de Rohan au comte de Vergennes, de Vienne, le 27 avril 1774. (Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris. *Correspondance de Vienne*, reg. cccxix, fol. 16.)

(2) Dépêche adressée par Riedesel au roi de Prusse, le 8 avril 1780 (Archives secrètes de l'Etat à Berlin. *CEsterreich. Correspondenz von Riedesel*.)

(3) *Politische Correspondenz Friedrichs der Grossen*, t. xxiv, p. 300.

depuis les mordantes diatribes du duc de Saint-Simon jusqu'aux frivoles médisances de la comtesse de Boigne et aux pimpants commérages de la comtesse de la Tour du Pin. Quelquefois même certains ont-ils accordé à ces deux catégories de sources une valeur documentaire sensiblement égale.

Sans doute, on trouvera dans les unes comme dans les autres des éléments semblables et des agréments du même genre. On y rapporte des conversations plus ou moins confidentielles ; on y reproduit des notes prises au jour le jour ; on y mentionne les bruits qui courent la ville et les cercles politiques ou mondains. Mais on constate aussi des différences essentielles, et nous accordons une importance bien supérieure aux dépêches écrites pour être lues seulement par le souverain et ses ministres, destinées, dans la pensée des rédacteurs, à demeurer soustraites aux yeux du public, et enfouies à jamais dans le secret des archives.

Écartons d'abord les mémoires rédigés par un homme politique désireux d'exposer ses actes aux yeux de la postérité sous le jour le plus favorable. Ces écrits ne sont habituellement ni des témoignages empreints de véracité ni des œuvres de probité historique : ce sont des plaidoyers *pro domo*, où trop souvent la vanité se donne libre carrière, et dont l'auteur a bien soin de passer sous silence tout ce qui pourrait contrarier ou affaiblir sa glorification. L'historien ne peut en tenir compte que dans une mesure très faible et avec une extrême défiance.

Mais supposons même un écrivain d'un désintéressement réel, consignait sans passion et sans haine le résultat de ses observations quotidiennes. En quoi consistera son travail ? En règle générale, il se borne à la transcription, sans le moindre souci de la critique, des nouvelles du

jour ; rien ne nous garantit que la mémoire de l'annotateur soit fidèle ou que la perspicacité soit sa qualité dominante. Ajoutons enfin que sa responsabilité est nulle, d'autant plus que, dans la plupart des cas, la publication de son œuvre est remise à une époque où lui-même aura disparu.

On ne peut assimiler à ce genre de documents les correspondances et les rapports qu'un diplomate adresse au Prince. Avant d'être appelé au poste qu'il occupe, l'agent diplomatique s'est préparé d'habitude à ses éminentes fonctions par un laborieux apprentissage, poursuivi durant de longues années dans des pays divers, en gravissant les degrés inférieurs de la carrière ; il a reçu une éducation toute spéciale, et a pu développer à l'aise ses facultés d'observation, sous la direction de guides rompus aux affaires.

Un point important à signaler ici : les dépêches diplomatiques sont toujours datées d'une manière précise ; on comprend aisément combien se trouve ainsi facilité le travail de l'historien.

D'autre part, nous y trouvons bien des particularités intéressantes pour nous, et que les mémoires du temps ne relèvent pas, par la raison que les contemporains n'y attachent pas grande attention.

Le principal défaut des mémoires, dit Albert Sorel, est de ne signaler que ce qui paraît extraordinaire à l'auteur, alors qu'en histoire c'est l'ordinaire, le permanent qui est l'essentiel.

La dépêche diplomatique, au contraire, retrace le tableau quotidien des incidents qui se produisent sous les yeux d'un personnage expérimenté et doué souvent d'une finesse remarquable.

Le bon » Résident » transmet toutes les nouvelles. Le meilleur est celui qui écrit le plus souvent, et tient soigneusement son maître au courant des détails, qui

étudie le caractère des principaux personnages, la nature de leur influence, leurs tendances politiques, le peuple et son caractère, le degré d'attachement qu'il éprouve pour son souverain (1). etc.

A ce point de vue, les relations des ambassadeurs vénitiens sont des modèles qui n'ont pas été dépassés.

Il ne faudrait cependant pas conclure de nos observations que l'on puisse accueillir sans un contrôle minutieux les affirmations contenues dans les correspondances diplomatiques : les règles de la critique doivent être appliquées, et rigoureusement appliquées à ces dépêches, comme à tous les documents utilisés par l'historien.

En effet, suivant une juste remarque (2), les diplomates peuvent, aussi bien que les historiens, être amenés à donner à leurs écrits une allure tendancieuse. Un fonctionnaire, qui a pour mission de faire des rapports réguliers, peut succomber à la tentation d'inventer ou tout au moins d'embellir les choses ; il fera briller en pleine lumière sa propre habileté, même quand sa part personnelle dans les événements a été peu marquée : il caressera peut-être les préjugés et les caprices de ses mandants.

L'illustre Ranke lui-même était trop fin psychologue pour n'avoir pas, à l'occasion, regardé avec méfiance certaines relations d'ambassadeurs, mais ses élèves se sont parfois laissé égarer.

Sous ce rapport, les dépêches des ministres prussiens accrédités à Vienne pendant le règne de Frédéric II sont particulièrement curieuses et intéressantes.

On connaît l'humeur défiante du maître et ses exigences. Quand les nouvelles chôment, le roi s'imagine que ses agents ne font pas leur devoir.

(1) L. ROUSSEAU DU CHAMOY. *L'idée du parfait ambassadeur*, édité par L. DELAUAUD, p. 38.

(2) E. FUETER. *Geschichte der neueren Historiographie*, p. 481.

Le 26 novembre 1777, Frédéric I^{er} écrit au baron von der Goltz, son ministre à Paris : « Il y a de nouveau » beaucoup de verbosité dans votre dépêche du 16. » Jamais je ne trouve ce que je désire savoir... Je ne » comprends pas à quoi vous passez votre temps. Serait-ce » à des amusements frivoles ou à contracter de nouvelles » dettes ? » (1).

Alors, pour ne pas s'exposer au soupçon de négligence ou de paresse, les diplomates prussiens, connaissant la haine que Frédéric nourrit pour les Habsbourg, multiplient les inventions méchantes, dans le but de se faire bien venir, de capter la faveur du monarque.

Cependant, il n'est pas inutile de le faire remarquer, la haine, qui souvent les aveugle, les rend parfois clairvoyants, et tout ce qu'ils racontent n'est pas inventé, il s'en faut de beaucoup.

Celui qui écrirait l'histoire du règne de Joseph II exclusivement d'après les sources diplomatiques prussiennes, agirait comme l'historien d'un de nos groupes politiques qui fonderait uniquement ses appréciations sur les gazettes et les pamphlets d'un seul parti. Et cependant l'historien qui négligerait cette source d'information, tout impure qu'elle soit, produirait une œuvre incomplète.

D'ailleurs tous les souverains n'ont pas la mentalité de Frédéric II, et tous les diplomates n'ont pas une nature de valet. Le plus souvent c'est le contraire qui est vrai

Ces rapports, envoyés régulièrement par l'agent diplomatique, sont conservés dans les archives du ministère

(1) FLAMMERMONT. *Rapport sur les correspondances des agents diplomatiques en France avant la Révolution*, p. 85

des Affaires étrangères, après avoir passé sous les yeux du Souverain et avoir été utilisés par le Secrétaire d'Etat.

Comment ces dépêches parviennent-elles à leur adresse ?

Pour ne parler que du XVIII^e siècle, nous n'apprenons rien à nos auditeurs, en disant que la poste était très peu sûre et que l'indiscrétion y était d'usage courant.

Depuis des temps reculés, il existait, en matière de communications diplomatiques, un véritable brigandage ; il n'était pas de ministre qui n'obtint ce que l'on appelle, dans le style du temps, des *intercepts*.

Des lettres se perdent : se sont-elles réellement perdues ? ou bien les a-t-on gardées et puis détruites ? On ne sait, mais elles n'arrivent pas à destination.

Dès lors, les diplomates usent bien de la poste, attendu que les courriers coûtent cher ; mais ils ne lui confient, *en clair*, que des dépêches banales, des messages indifférents, pouvant, sans qu'il en résulte du danger, être connus des autres cabinets : nouvelles de santé ou de Cour, naissances ou décès dans les familles régnantes, récits de cérémonies ou de fêtes, quelquefois même des communications contenant des inexactitudes voulues et destinées à tromper les violateurs du secret.

La même indiscrétion règne en matière de correspondances chiffrées, transmises par la voie postale.

En effet, les chancelleries ont à leur service des agents tellement habiles, que la lecture des formules les plus compliquées est un vrai jeu pour leur perspicacité. On doit donc changer fréquemment le chiffre.

Cette déloyauté, que l'usage semble avoir autorisée, dit encore Albert Sorel, est si commune, qu'on a cru presque partout trouver le moyen d'en éluder les effets, en se servant d'un chiffre que l'on croit indéchiffrable.

Mais la clef s'achète, et il n'est pas de combinaison qui, à la longue, ne révèle son secret. Le cabinet noir est une

institution d'Etat ; les *intercepts* sont une source constante d'information. Certains agents étaient réputés maîtres dans l'art de décacheter, déchiffrer et recacheter les lettres. Ceux de Paris passaient pour très habiles ; ceux de Vienne ne le leur cédaient en rien.

La chose est bien connue des intéressés. C'est ainsi que Mercy écrit au comte de Neny, le 3 mai 1769 :

« J'observe les plus grands ménagements dans tout ce » que j'écris, et qui, au bout de vingt-quatre heures, passe » sous les yeux du Roi. » (1).

Et le même ambassadeur écrit à Joseph II, le 10 novembre 1783 :

« Relativement au chiffre que Votre Majesté daigne » m'envoyer, je dois observer très humblement qu'il y a » ici des déchiffreurs d'une habileté à laquelle rien » n'échappe en ce genre. »

On ne peut donc avoir confiance qu'en faisant transporter les messages diplomatiques par des courriers de cabinet, sûrs, braves, diligents. Mais ce n'est encore qu'un expédient assez précaire et d'ailleurs extrêmement coûteux.

Outre les correspondances en clair et les missives chiffrées, il existe enfin une troisième catégorie de dépêches : ce sont les lettres particulières ou ultra-secrètes.

Celles-ci sont remises à une personne de confiance, qui transporte la pièce jusque sur le territoire français. C'est surtout dans les documents de l'espèce que l'on peut vraiment saisir la pensée de l'agent.

Nombre des dépêches contenues dans notre recueil

(1) Archives impériales de Vienne, citées par le comte DE PIMODAN. *Le comte de Mercy-Argenteau*, p. 67.

furent portées par des affidés — « une personne sûre » — « un voyageur de ma connaissance » — « une occasion particulière qu'un heureux hasard me procure à l'instant » — de Bruxelles jusqu'à Lille, Valenciennes ou Cambrai, et confiées ensuite à la poste française. Beaucoup d'autres furent remises en mains propres du Ministre des Affaires étrangères par des personnages d'importance, tels que le duc d'Arenberg, le prince de Ligne, la duchesse de Looz-Corswarem, etc.

A Paris, l'Administration des archives a fait relier dans l'ordre chronologique ces lettres, essentiellement secrètes, avec les dépêches expédiées en clair ou chiffrées.

Mais y sont-elles toutes ? Il est permis d'en douter : plusieurs lacunes de la correspondance ne peuvent s'expliquer que par l'enlèvement voulu de certains documents.

Au dépôt des archives secrètes de l'Etat à Berlin, les pièces sont classées par ordre de date, et, comme à Paris, l'on peut ainsi suivre parallèlement la politique officielle et la pensée véritable des dirigeants. Mais nous devons faire les mêmes réserves, et il est infiniment probable que, là aussi, des papiers ont été soustraits à l'examen du public.

Sans doute procède-t-on de même aux archives du Vatican. Nous avons pu prendre connaissance des dépêches envoyées à Rome par le Nonce Busca pendant le voyage que Joseph II fit dans les Pays-Bas en 1781. On chercherait en vain dans ces nombreuses missives la trace des préoccupations que faisait naître certainement dans le monde ecclésiastique les projets du Prince novateur, projets déjà pressentis, puisque le Cardinal de Franckenberg avait manifesté ses alarmes à l'Empereur lui-même quand il visita Malines.

Busca ne transmet guère au Cardinal Secrétaire d'Etat que des récits de fêtes, et met surtout en lumière ce que

l'on pourrait appeler le côté anecdotique du voyage impérial

Il nous paraît cependant certain qu'il y eut des envois de lettres confidentielles, traitant de sujets auxquels la Curie romaine devait prendre un intérêt plus vif qu'aux relations de revues militaires et de conversations marquées au coin d'une banale courtoisie.

Quoi qu'il en soit, l'examen parallèle des dépêches en clair et les dépêches particulières nous révèle des contradictions souvent piquantes.

En voici deux exemples typiques :

Le baron de Breteuil, ambassadeur de France à Vienne, écrit au Ministre des Affaires étrangères, dans le courant du mois de janvier 1781. *en clair*, par la poste :

« L'Empereur annonce la sage résolution de beaucoup examiner, écouter, réfléchir, avant de prendre aucune résolution sur son administration intérieure. »

En même temps, part une dépêche secrète, qui dit tout autre chose :

« Le vœu général est que l'Empereur se remarie. Il est certain qu'il paraît avoir besoin d'une femme, pour prendre un genre de vie convenable à sa haute dignité, et qui, en le faisant rester chez lui, cache une partie du vide absolu de sa journée aux regards les moins attentifs sur l'emploi de son temps... »

« On le voit sortir, tous les matins, dans une calèche qu'il mène lui-même, et aller passer des heures entières dans ses écuries, puis passer l'après-midi, depuis six heures jusqu'à onze, qu'il va se coucher, à faire des visites dans des maisons ouvertes, où le plus souvent, Sa Majesté se rencontre en médiocre compagnie. »

Le 16 juin 1781, une dépêche secrète de Barthélemy met le gouvernement français en garde contre l'ambition

et la malveillance de Joseph II : l'avarice du monarque est extrême et ne connaît pas de scrupules ; le jour où il se croira suffisamment riche pour ne plus devoir dissimuler ses visées dominatrices, la France sera en danger, et il importe qu'elle se mette dès à présent en garde contre un allié inconstant, dont on peut tout craindre.

Or, le 7 juillet suivant, une dépêche *en clair* du même Barthélemy célèbre sur un ton lyrique le talent, la constance et les vertus de l'homme que l'on dénonçait, peu de jours auparavant, avec tant d'âpreté, et enfin, huit jours plus tard, en usant de nouveau de la précaution du chiffre, on revient aux mêmes accusations, et l'on fait entendre les mêmes avis alarmistes.

Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, doivent nous mettre en garde. Sans méconnaître l'importance des dépêches diplomatiques, loin de là, nous retiendrons qu'il faut les utiliser avec circonspection, et en usant de tous les moyens de contrôle appropriés.

Depuis le commencement du xvii^e siècle, le Roi de France est représenté auprès de la Cour de Bruxelles par un agent diplomatique.

Sans doute la légation de Bruxelles ne compte point parmi les postes les plus en vue de la diplomatie française, et les affaires d'une importance primordiale sont parfois traitées, ou par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Vienne, ou par les soins du représentant de l'Empereur auprès de Louis XVI. Cependant la compréhension de notre histoire du temps de Joseph II est singulièrement facilitée par l'étude de la *Correspondance des Pays-Bas*.

Des témoins attentifs, à l'affût de toutes les nouvelles, bien placés pour observer les choses et les hommes, tiennent minutieusement le cabinet de Versailles au courant de toutes les affaires qui, de près ou de loin,

touchent aux intérêts de la France. Ils écrivent fréquemment ; nous avons relevé, pour un espace de dix années, plus de sept cents dépêches, sans compter celles qui ont certainement été expédiées, et qui, ou bien se sont perdues, ou bien ont été placées dans des dossiers d'affaires spéciales.

La politique tient naturellement une grande place dans les nombreuses missives échangées entre Bruxelles et Versailles.

En 1786, une frégate hollandaise, en station à l'embouchure de l'Escaut, y arrête deux bâtiments de la marine impériale, chargés de grains, lesquels, battus par la tempête, se sont réfugiés au Hazegras, sur le Zwiijn, et y ont mouillé, afin de pourvoir à leur sûreté.

Or, l'endroit où s'est opéré le mouillage est revendiqué à la fois par l'Empereur et par la République. De longues controverses surgissent sur ce point. Les dépêches de l'agent français Hirsinger donnent de cette affaire, très intéressante au point de vue du droit international, une relation aussi complète que les dossiers hollandais. Nous avons compulsé ceux-ci aux archives du royaume des Pays-Bas à La Haye ; ils ne nous ont rien appris de plus que les relations adressées au gouvernement français par son chargé d'affaires.

Il est aisé de comprendre que si un pareil incident, de nature secondaire, est observé d'aussi près, les affaires plus graves, telle la question de l'ouverture de l'Escaut, provoquent un redoublement d'attention de la part d'une diplomatie vigilante et avisée.

Non seulement le Résident de Bruxelles tient le cabinet de Versailles au courant des négociations qui se poursuivent entre les États intéressés, mais il se fait instruire très minutieusement du sentiment public, aussi bien dans les Provinces Unies que dans les Pays-Bas Autrichiens.

Même vigilance quand se répandent des bruits concernant les projets d'échange de notre pays contre la Bavière.

Si la France, à cette époque, est en proie à de violentes agitations, il en va de même chez nous, et, chaque jour, des rapports partent de Bruxelles, donnant des détails précis sur les émotions populaires qui se propagent de la capitale dans les provinces.

Le 8 juillet 1787, deux membres des Etats de Brabant communiquent officieusement à l'agent diplomatique français la décision prise d'envoyer une députation auprès de Louis XVI. Ces délégués solliciteront le Roi d'intervenir pour que les Brabançons conservent leurs droits et privilèges séculaires. On cherche à pressentir l'accueil qui leur sera réservé.

Conformément aux instructions reçues de Versailles, Hirsinger déconseille l'envoi d'une mission de ce genre. Les Etats se borneront donc à faire connaître leur désir au gouvernement français par un mémoire. Ce mémoire, disons-le en passant, ne fut pas accueilli.

Hirsinger sait exactement tout ce qui se passe aux Etats, aussi bien dans les réunions privées que dans les séances officielles. Il est tenu au courant par un membre de l'assemblée, qu'il ne nomme pas, même dans ses billets ultra-secrets, sans doute par crainte d'une indiscretion possible.

Les renseignements se multiplient, et les dépêches, de plus en plus précises, se succèdent à intervalles rapprochés.

Les désordres causés par l'érection du Séminaire général font l'objet de nombreuses communications. Afin de se documenter d'une manière plus précise, Hirsinger n'hésite pas à se transporter à Louvain, et à poursuivre son enquête sur place.

Durant les troubles, les placards et les pamphlets abondent ; des exemplaires de ces publications sont régulièrement joints aux correspondances diplomatiques, et nous avons découvert, reliés dans les registres du Ministère des Affaires étrangères de Paris mainte plaquette devenue introuvable chez nous.

La diplomatie française a également l'œil ouvert sur ce qu'elle appelle : « les manœuvres de l'étranger ».

Le 5 février 1789, La Gravière (1) avise Montmorin (2) des bruits qui circulent avec persistance au sujet d'intrigues ourdies par la cour de Berlin.

On affirme que le gouvernement prussien entretient des intelligences dans les parties du territoire belge qui confinent à la Westphalie ; le général Gaudi, commandant supérieur de la place de Wesel, déploie une grande activité, et son attitude fait naître des soupçons.

D'autre part, les moines, dans leurs sermons, se montrent de plus en plus agressifs à l'égard de Joseph II, et se plaisent à faire des comparaisons entre lui et Frédéric II, tout à l'avantage de celui-ci ; ils proclament qu'au point de vue religieux, la Silésie, province catholique, est, depuis son annexion à la Prusse protestante, dans une situation infiniment plus favorable que les Pays-Bas, gouvernés par l'Empereur apostolique.

Un peu plus tard, nous voyons Ruelle dénoncer les menées hollandaises. Les dirigeants de la République, secrètement d'accord avec les cabinets de Londres et de Berlin, caressent, pense-t-il, le projet de réunir tous les anciens Pays-Bas.

Ruelle incrimine surtout les visées ambitieuses de la princesse d'Orange, et croit savoir que cette sœur du roi

(1) Ministère de France à Bruxelles.

(2) Ministère des Affaires étrangères.

de Prusse insiste auprès de son frère pour qu'il l'aide à conquérir nos provinces.

Pour mener cette entreprise à bonne fin, il suffirait, prétend-elle, de mobiliser quelques milliers de soldats hollandais, auxquels se joindraient les garnisons prussiennes de la Westphalie. Les envahisseurs se verraient reçus à bras ouverts par les populations belges; les troupes autrichiennes seraient incapables de résister, et la France, absorbée par ses dissensions intérieures, ne pourrait songer à intervenir.

Bientôt on constate des mouvements suspects de corps prussiens à Clèves et à Wesel. Quelques mois plus tard, on annonce que ces troupes préparent leur jonction avec la petite armée de Van der Mersch, et le frère de Van der Noot lui-même déclare à Ruelle que l'alliance avec la Prusse est un fait accompli.

La légation de France devait avoir à son service des indicateurs attentifs et bien placés, qui lui révélaient régulièrement les secrets du gouvernement autrichien et ceux des États.

La publication des lettres du général d'Alton a démontré la parfaite exactitude des informations fournies par Ruelle, notamment au sujet des divergences de vues qui se produisent entre l'autorité civile et le commandement militaire.

Même constatation pour les débats du Congrès et les dissensions, de plus en plus profondes, entre Statistes et Vonckistes. Il y a là de véritables études politiques, où les observations fines et piquantes abondent, et qui jettent de vives clartés sur des faits demeurés longtemps sans explication satisfaisante.

N'oublions pas les intrigues ourdies à Liège par Van der Noot et Van Eupen avec Fabry et Senft; elles sont ici parfaitement mises en lumière, ainsi que les menées prussiennes.

La politique n'a cependant pas absorbé complètement l'attention des représentants de la France à Bruxelles. Les questions économiques ne leur échappent pas, et maintes dépêches y sont consacrées.

Notons d'abord une série de communications relatives à des demandes d'achat de grains, émanées du gouvernement français en 1788.

On sait que la pluie et les inondations de 1787, puis la sécheresse et la grêle, en 1788, avaient diminué le rendement des récoltes, en France, dans une proportion considérable.

En conséquence, Necker, désireux d'apporter un prompt remède à cette fâcheuse situation, fit demander au gouvernement belge d'autoriser l'exportation d'une certaine quantité de céréales.

Il comptait sur une réponse favorable ; en effet, Trauttmansdorff, le chef de l'administration autrichienne à Bruxelles, professait les principes libre-échangistes chers à son souverain. Toutefois les circonstances l'avaient amené à restreindre les premières mesures prises dans ce sens. Le froid précoce et particulièrement rigoureux provoqua une hausse excessive des prix.

En conséquence, les Gouverneurs généraux des Pays-Bas opposèrent un refus catégorique aux sollicitations du ministère de Versailles.

Mais les besoins de la France devenant de plus en plus pressants, les instances de Necker se firent plus vives. Nous assistons à d'intéressantes négociations, conduites activement par le chevalier de la Gravière d'abord, et ensuite par le vicomte de Maulde ; elles se prolongent durant plusieurs mois, et les autorités belges finissent par se laisser fléchir.

Trauttmansdorff s'était fait illusion, en croyant qu'il aurait pu venir en aide à la France « sans trop effaroucher l'opinion publique » dans les Pays-Bas.

Bientôt on eut à déplorer des pillages et des désordres tels, qu'il fallut publier l'édit du 3 juin 1789, et recourir à des mesures radicales pour calmer l'émotion populaire.

Nous citerons aussi, au point de vue de l'histoire économique, des communications relatives à la faillite de la Compagnie asiatique à Anvers, en 1785.

Cette association s'était formée, au cours de l'année 1780, en vue de renouer les relations d'Anvers avec les Indes, la place de Trieste devant être la base des opérations. Les principaux intéressés étaient : Guillaume Bolts, Charles de Proli, fils de l'ancien directeur de la Compagnie des Indes, Jean-Charles Borrekens, Dominique Nagels et Van Eupen, frère du fameux Pénitencier, qui joua un rôle en vue de la Révolution brabançonne.

Ils équipèrent plusieurs navires, et réussirent à prendre possession de l'île de Tristan d'Acunha, que l'on baptisa « l'île de Brabant ». Mais le capital était trop faible, et des emprunts mal combinés causèrent la faillite.

Le Résident français avise son gouvernement de la catastrophe, entre dans les détails de l'affaire, et mentionne les pertes subies par de hauts personnages, notamment par l'Empereur lui-même, qui avait avancé à la société nouvelle des sommes considérables.

L'attention des diplomates français se porte également sur la vie judiciaire de nos provinces. Ils signalent parfois de gros procès soumis à nos cours de justice, et, lorsque la chose est d'importance, ils tiennent le cabinet de Versailles au courant des péripéties de l'action.

Il en sera ainsi, par exemple, lorsque la succession de 't Serclaes Tilly sera revendiquée par le prince de Robecq contre don André de Guzman. Le litige est d'ailleurs notable : il s'agit d'une seigneurie comprenant les terres de Tilly, Marbais, Montigny-sur-Sambre, etc.

Un détail fera saisir l'intérêt que souleva cette affaire :

les frais de justice s'élevèrent à plus de trois cent mille florins. Nous trouvons en annexe aux dépêches diplomatiques la copie de plusieurs documents de la cause, entre autres celle du décret impérial annulant toute la procédure

La presse belge occupe une grande place dans les préoccupations des agents de Louis XVI.

Au mois de juin 1787, le *Journal général de l'Europe* tient un langage hostile à la Cour de France, et se permet des « assertions indécentes » sur les ministres du Roi. A la suite des réclamations énergiques adressées aux Gouverneurs généraux, l'éditeur est frappé d'un sévère rappel à l'ordre. Et comme, le mois suivant, la *Gazette des Pays-Bas* s'est permis, à son tour, des incartades du même genre, le Résident estime qu'une simple réprimande ne suffit pas : « la seule correction qui puisse convenir à ce » gazetier, est de faire interdire sa feuille et de l'expulser » des Pays-Bas. »

Il se déclare très surpris de voir que le gouvernement de Bruxelles ait pu tolérer aussi longtemps « les expressions » scandaleuses et offensantes dont cet homme s'est servi » contre les autorités françaises. »

Fréquemment aussi Montmorin charge la légation de faire entendre des plaintes parce que l'on imprime à Bruxelles, et l'on y colporte sous le manteau « d'infâmes libelles » contre Louis XVI et Marie-Antoinette ; il s'irrite parce que les auteurs de ces « productions scandaleuses » trouvent un asile sur le sol belge, et il « compte sur l'amitié » des Gouverneurs généraux pour obtenir que les horreurs » répandues sur une personne auguste soient étouffées. »

Dès le début de la Révolution de 1789, les ministres de Versailles se préoccupent de l'impression produite au dehors. A Bruxelles, comme d'ailleurs dans les autres

capitales, les diplomates veillent, et enregistrent avec soin les commentaires que font naître les incidents variés de la politique française.

C'est ainsi que nous voyons signaler, le 6 octobre 1789, le jugement favorable que portent les habitants des Pays-Bas sur les plans de Necker.

De même trouvons-nous notées les approbations chaleureuses qui saluent les premières mesures décrétées par Louis XVI, d'accord avec l'Assemblée nationale.

Signalons enfin la relation incessante des scènes souvent tragiques et parfois grotesques qui ont pour théâtre les rues de Bruxelles pendant le règne des Statistes ; la dévotion idolâtre dont l'image de Van der Noot fut l'objet est soigneusement relatée par des témoins qui ont peine à en croire leurs yeux.

Tels sont les renseignements variés que nous fournit cette correspondance inédite. Elle constitue, nous a-t-il paru, une contribution importante à l'histoire des dernières années du régime autrichien dans les Pays-Bas.
